

# INTERROGATION SUR UN TEXTE PHILOSOPHIQUE

## ÉPREUVE À OPTION : ORAL

**Frédéric de Buzon, Martine Pécharman**

**Coefficient de l'épreuve : 5**

**Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure**

**Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions**

**Type de sujets donnés :**

Texte choisi dans les œuvres d'un des deux auteurs du programme d'écrit, à l'exclusion de l'œuvre de cet auteur prévue pour l'écrit

**Modalités de tirage du sujet :**

Tirage au sort d'un sujet parmi plusieurs (pas de choix).

**Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun**

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun**

Le programme des épreuves orales optionnelles de philosophie de la session 2015 était défini ainsi :

« Œuvres de Jean-Jacques Rousseau à l'exception du Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité.

L'attention des candidats et des préparateurs est attirée sur le fait que les interrogations orales porteront plus spécifiquement sur les œuvres de Rousseau qu'on pourra par exemple trouver dans le volume III des Œuvres complètes, éd. par B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, et notamment sur le Discours sur les sciences et les arts, le Discours sur l'économie politique, le Contrat social (version définitive), les Écrits sur l'abbé de Saint-Pierre et les Lettres écrites de la montagne. »

Il s'agissait ainsi des principales œuvres de Rousseau en philosophie politique, exception faite du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité*, qui constituait une partie du programme de l'écrit.

Vingt-sept candidates et candidats ont présenté l'explication d'un passage, selon les règles rappelées avant les épreuves : chacune / chacun, après une heure de préparation, présente son propos pendant vingt minutes, et le jury dispose ensuite de dix minutes pour poser quelques questions et entendre les réponses. La maîtrise du temps de parole par les candidat(e)s a très rarement été mise en défaut, ce qui témoigne d'un excellent entraînement à la maîtrise des aspects techniques de l'interrogation orale. Le jury a pu apprécier également, dans la grande majorité des cas, l'attention des candidat(e)s au contenu précis des questions posées, le soin apporté à la relecture des passages éventuellement signalés comme mal compris, la capacité à rebondir et à corriger les interprétations litigieuses ; il se réjouit que la plupart des candidat(e)s aient eu conscience de la possibilité que leur offrait l'entretien de manifester avec naturel leurs qualités de réflexion philosophique.

Les notes obtenues ont été plusieurs fois excellentes, souvent très correctes et rarement faibles ou très faibles : dix explications obtiennent une note égale ou supérieure à 15 (dont un 18, un 19 et un 20). Le jury ne peut que remarquer avec une grande satisfaction que les candidat(e)s, d'une manière générale, connaissaient bien le contexte et la démarche de la pensée politique de Rousseau, non seulement s'agissant des œuvres les plus commentées dans la littérature secondaire, comme le premier *Discours* et le *Contrat social*, mais aussi des œuvres moins étudiées et, partant, peut-être plus surprenantes au moment du tirage, dont leurs explications ont prouvé qu'elles ne les déconcertaient nullement. Ce sont ainsi les passages tirés du *Discours sur l'économie politique* qui ont donné, en moyenne, les meilleurs résultats, et si ce sont certains passages du *Contrat social*, parmi les plus illustres, qui ont été l'occasion de quelques excellentes prestations, ce sont aussi des extraits des chapitres les plus commentés de cette œuvre qui ont fait l'objet, de manière peu compréhensible, d'un petit nombre de très faibles explications. Ainsi, on ne peut dire qu'un candidat serait défavorisé par le sort en tirant un texte d'une œuvre ordinairement moins étudiée que d'autres : par exemple, les *Lettres écrites de la montagne* ont été l'occasion de bonnes, voire d'excellentes explications.

On rappellera, une fois de plus, les impératifs de l'épreuve, qui découlent de sa définition et de sa fonction. Il ne s'agit pas d'une interrogation d'érudition ni, au sens strict, d'histoire de la philosophie, mais d'une explication d'un passage offrant une argumentation nettement circonscrite, dont le lecteur doit pouvoir cerner l'objet, en identifiant le problème (explicite ou parfois implicite) auquel il répond en totalité ou en partie. Outre l'exposition précise de ce problème, faisant ressortir son importance philosophique, l'explication doit veiller à détailler l'argumentation en la reconstruisant étape par étape. Ces deux objectifs exigent de définir les termes tels qu'ils sont entendus dans le passage, en soulignant si besoin est la particularité de leur acception dans ce contexte argumentatif déterminé. Le jury attend donc une explication constamment articulée au texte proposé, introduite par des remarques strictement fondées dans ce passage en se gardant de considérations passe-partout, et visant à en expliciter le contenu singulier tout en mettant en évidence sa complémentarité ou au contraire sa divergence avec d'autres développements. Nous ne le redisons jamais assez, le jury n'attend pas du tout un exposé général sur l'auteur ou la pensée de l'auteur prise globalement, son souci est d'évaluer la capacité des candidat(e)s à réfléchir sur un contenu textuel bien distinct, dont une synthèse doctrinale ne saurait tenir lieu d'explication. Cela n'interdit en rien aux candidat(e)s de se servir de leurs connaissances extérieures au passage, lorsque celles-ci, comme c'est très souvent le cas, sont solides et pertinentes : mais ceci doit plutôt être fait dans une démarche visant à comparer, associer ou dissocier des textes précisément connus, et doit toujours rester subordonné à la caractérisation de la démarche argumentative du passage soumis à l'examen, l'enjeu étant de renforcer par ces points de vue externes les points essentiels de l'analyse interne. Le travail de comparaison, ainsi délimité, ne s'arrête d'ailleurs pas aux différentes œuvres mises au programme. Le jury a eu en ce sens l'occasion d'apprécier, à côté de bonnes explications introduisant des comparaisons entre les extraits étudiés et le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, d'autres bonnes explications comparant de façon judicieuse et éclairante l'extrait proposé de Rousseau à des textes ou thèses tant de Hobbes que de Grotius. Le jury a d'autre part été très sensible aux efforts des candidat(e)s pour expliciter aussi bien les modèles fournis à la philosophie politique de Rousseau par d'autres sciences (par exemple la physique), que les rapports entre la problématique du *Contrat social* et des questions d'une portée philosophique plus large (notamment la relation

tout/partie); de même, il s'est félicité de leur souci de commenter les conséquences politiques concrètes des analyses de Rousseau, en particulier dans les parties III et IV du *Contrat social*.

La préparation de l'épreuve devait inclure l'élucidation de la signification de quelques termes usuels dans la philosophie politique de l'époque moderne, ou plus généralement dans la philosophie classique, mais qui ont pu tomber en désuétude. La compréhension de ce vocabulaire était nécessaire pour l'intelligibilité minimale de certains textes. Des contresens majeurs sur les textes peuvent être évités en prévenant, en tout premier lieu, les contresens sur les mots qui les composent. Ainsi, à propos d'un passage des *Écrits sur l'abbé de Saint-Pierre*, la phrase « Quant à ce qu'on appelle communément le droit des gens, il est certain que, faute de sanction, ses lois ne sont que des chimères plus faibles encore que la loi de nature », la phrase ne saurait avoir la moindre signification si l'on entend par *droit des gens*, comme l'a fait la candidate analysant cet extrait, le droit de chaque individu dans un État. Rousseau visant en fait ce que nous nommerions le *droit international*, l'incompréhension de la terminologie utilisée entraînait un contresens sur la phrase et, partant, sur tout le passage. À supposer que la signification propre de l'expression traduisant le *jus gentium* n'ait pas été connue d'avance, il était au demeurant possible de l'appréhender à partir du contenu précis du texte lui-même, qui établit une amorce de parallèle entre la relation d'homme à homme et la relation de peuple à peuple. Le jury recommande donc la plus grande attention aux termes d'apparence technique, dont les significations peuvent parfois paraître obscures, mais qui trouvent en réalité le moyen d'être éclaircis par une lecture sans précipitation du passage auquel ils appartiennent. De même que l'expression *droit des gens*, l'expression classique *personne morale* a été prise quelquefois à contresens (comme si l'on entendait par là un individu ayant de bonnes mœurs!), ou encore l'expression *être de raison* – antonyme classique d'*être réel* –, a été prise comme si elle voulait dire là encore un individu raisonnable. Dans toutes ces occurrences, il était loisible de reconstituer le sens authentique à partir du contexte, en suivant méthodiquement l'argumentation de l'auteur. Par ailleurs, l'ignorance parfois constatée de la différence de termes juridiques aussi fondamentaux que *personne morale* et *personne physique* ne laisse pas d'être inquiétante de manière plus générale.

Textes tirés par les candidats<sup>1</sup>

### **Discours sur les sciences et les arts**

« Avant que l'Art eut façonné nos manières et appris à ... », jusqu'à « ...et aux Arts à revendiquer ce qui leur appartient dans un si salutaire ouvrage », p. 8-9.

« C'était une ancienne tradition passée de l'Égypte en Grèce, ... », jusqu'à « ...qui de nous en saura faire un bon usage ? », p. 17-18.

« Si nos sciences sont vaines dans l'objet qu'elles se proposent, .... », jusqu'à « ...O fureur de se distinguer, que ne pouvez-vous point ? », p. 18-19.

---

<sup>1</sup> Pagination indiquée : Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, vol. III, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964.

« Tant d'établissements faits à l'avantage des savants n'en sont que... », jusqu'à « ...une histoire fidèle du progrès et des avantages de nos sciences et de nos arts », p. 27-28.

« Il n'a point fallu de maîtres à ceux que la nature ... », jusqu'à « ...d'être vils, corrompus et malheureux », p. 29-30.

### **Discours sur l'économie politique**

« Toute société politique est composée d'autres sociétés plus petites, de différentes espèces... » jusqu'à « ...et que la voix du peuple est en effet la voix de Dieu », p. 245-246.

« La première et la plus importante maxime du gouvernement légitime ou populaire, ... » jusqu'à « ...apprend à l'homme à imiter ici-bas les décrets immuables de la divinité », p. 247-248.

« Par quel art inconcevable a-t-on pu trouver le moyen d'assujettir les hommes... », jusqu'à « ...où l'obéissance n'est jamais prescrite que par la nécessité », p. 248-249.

### **Du contrat social**

« Le plus fort... », jusqu'à « Rien du tout. », p. 354-355.

« Dire qu'un homme se donne gratuitement.. », jusqu'à « ce droit de moi contre moi-même est un mot qui n'a aucun sens ? », p. 356.

« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé », jusqu'à « *et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout* », p. 360-361.

« [L]e Souverain n'étant formé que des particuliers qui le composent ... », jusqu'à « ...tyranniques, et sujets aux plus énormes abus », p. 363-364.

« Chapitre VIII de l'état civil » jusqu'à « de mon sujet » p. 364-365.

« Je dis donc que la souveraineté, n'étant que l'exercice de la volonté générale, » jusqu'à « Ceci s'expliquera plus au long » p. 368-369.

« Il s'ensuit de ce qui précède que la volonté générale est toujours droite... », jusqu'à « ...et que chaque Citoyen n'opine que d'après lui », p. 371-372.

« Si l'État ou la Cité n'est qu'une personne morale ... », jusqu'à « ...nous n'avons aucun vrai principe d'équité qui nous guide », p. 372-373.

« Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer... », jusqu'à « ...n'altérassent la sainteté de son ouvrage », p. 381-382.

« Si Sparte et Rome ont péri, quel Etat peut espérer... », jusqu'à « ...plus de pouvoir législatif, et que l'Etat ne vit plus », p. 424-425.

« Il n'y a qu'une seule loi qui par sa nature exige... », jusqu'à « ...quelque parti qu'on prenne il n'y a plus de liberté », p. 440-441.

### **Ecrits sur l'abbé de Saint-Pierre**

« L'homme est naturellement pacifique et craintif, au moindre danger... », jusqu'à « ...mais jamais ou très rarement de longues inimitiés et des guerres », p. 601-602.

« Mais considérons attentivement la constitution des corps politiques... », jusqu'à « ...et rend toutes ses querelles plus dangereuses », p. 604-605.

« Il semble qu'on ait pris à tâche de renverser toutes les vraies idées des choses », jusqu'à « ...s'affaisse, tombe en langueur et dépérit », p. 605-606.

« La première chose que je remarque, en considérant la position du genre humain, ... », jusqu'à « ...prises pour s'assurer une paix durable », 610.

« Qui peut avoir imaginé sans frémir le système insensé de la guerre naturelle de chacun contre tous ? », jusqu'à « ...Voilà la marche de la nature, voilà le développement des passions », p. 611-612.

### **Lettres écrites de la montagne**

« Un miracle est, dans un fait particulier, un acte immédiat de la puissance divine, ... », jusqu'à « ...Ils seraient mille que je ne les en croirais pas », p. 736-737.

« Qu'est-ce qui fait que l'État est un ? C'est l'union... », jusqu'à « ...est ce que j'appelle le Souverain », p. 806-807.

« On a beau vouloir confondre l'indépendance et la liberté... », jusqu'à « ...et la Loi n'en a jamais », p. 841-843.